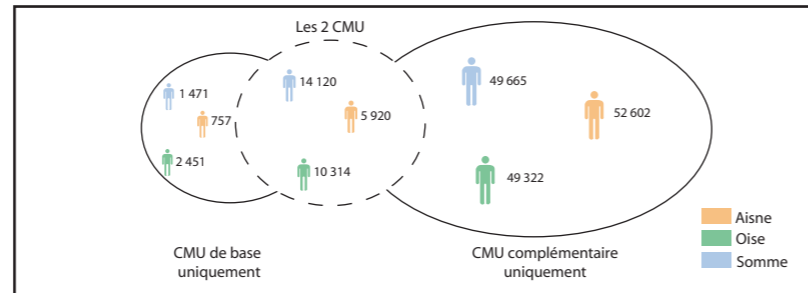


## CMU de base, complémentaire... ou les deux

Parmi les bénéficiaires de la CMU de base en Picardie (35 033 au 31 décembre 2004), 87 % touchent également la CMU complémentaire. Cette proportion est plus importante dans l'Aisne (89 %) et davantage encore dans la Somme où 9 bénéficiaires sur 10 de la CMU de base ont également la CMU complémentaire. La moyenne nationale se situe nettement sous les proportions picardes : 66 %.

Parmi les bénéficiaires de la CMU complémentaire (181 943 en Picardie au 31 décembre 2004), les proportions de personnes ayant les deux CMU sont plus faibles allant de 10 % dans l'Aisne à 22 % dans la Somme, pour une moyenne picarde de 17 % et une moyenne nationale de 22 %.

Répartition des bénéficiaires suivant qu'ils bénéficient de la CMU de base, de la CMU complémentaire ou des deux en fonction du département au 31/12/2004



Sources : CPAM, MSA et CMR

Exploitation OSP

## Pour en savoir plus sur la CMU

### • Un rappel

La couverture maladie universelle, instaurée par la loi du 27 juillet 1999, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes résidant en France dans l'accès à la prévention et aux soins. Elle se scinde en deux parties. Le premier volet de la réforme (couverture de base) améliore l'accès aux soins de personnes en situation de grande exclusion, mais aussi de nombreuses personnes momentanément ou durablement dépourvues de droit à l'Assurance maladie. La loi sur la CMU prévoit pour ces personnes une affiliation au régime général\* sur critère de résidence. Les bénéficiaires de la CMU de base sont exonérés de cotisations sous un plafond. Ensuite, la cotisation au régime d'assurance maladie est strictement proportionnelle aux ressources au taux de 8 % au-delà du seuil. Le second volet de la réforme, la création d'une couverture complémentaire gratuite, au titre de la solidarité nationale, s'ajoute à la prise en charge des soins par l'Assurance maladie. La protection complémentaire CMU couvre intégralement le ticket modérateur et le forfait hospitalier ainsi que les dépassements pratiqués sur certains actes dentaires et biens ou produits médicaux. Le droit à cette CMU complémentaire est ouvert en dessous d'un plafond de ressources dépendant du nombre de personnes composant le foyer.

\*Si des droits sont déjà ouverts auprès d'un autre régime obligatoire, le demandeur sera réintégré dans son régime d'origine.

### • Des publications

Au niveau national, la collection *Études et résultats* de la DREES publie régulièrement des mises à jour des bénéficiaires de la CMU sur le plan national. Le dernier numéro paru à ce sujet date d'octobre 2005 et fait un état des lieux des bénéficiaires au 31 décembre 2004. C'est dans cette collection qu'a également été publiée en mars 2004 une étude portant sur "l'état de santé et recours aux soins des bénéficiaires de la CMU". Les principales caractéristiques de cette population y sont présentées : plutôt jeune, féminine avec peu d'actifs occupés, de nombreuses familles monoparentales et déclarant un état de santé moins bon que la population générale.

Sur le plan régional, le numéro 1 de la revue *Stat's* publiée par l'URCAM de Picardie, en mars 2004, parle également du recours aux soins de ville des bénéficiaires de la CMU en Picardie en 2002. Les auteurs ont analysé les dépenses de soins en 2002 des bénéficiaires et les ont comparées avec la population non couverte par ce dispositif. On constate que les bénéficiaires de la CMU ont davantage recours aux soins de ville, mais avec une consommation unitaire équivalente du fait qu'ils n'ont pas recours aux mêmes soins que la population générale (plus de généralistes et de transports, moins d'actes de biologie, de spécialistes...).

L'OSP remercie toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce numéro, notamment en fournissant les données, qu'elles appartiennent aux différents régimes de l'Assurance maladie de Picardie, à la CNAMTS ou à la DREES.

Bulletin de l'observatoire social de Picardie  
Directrice de publication : Flore Thérond-Rivani  
DRASS de Picardie, 52 rue Daire, Amiens  
Comité de rédaction : A. Ducamp, F. Hubert, M. Lunel.  
ORS de Picardie, faculté de médecine,  
3, rue des Louvels, 80036 Amiens cedex 1  
Impression : ORS Picardie  
Tirage : 1 200 exemplaires  
ISSN : 1629-8527  
Dépôt légal : novembre 2005

#### CONTACTS

DRASS de Picardie	ORS de Picardie
Sylvie Montout	Matthieu Lunel
03 22 82 30 00	03 22 82 77 39



Bulletin n° 15 - novembre 2005

## Edito

### Faits marquants

La Picardie possède des taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire supérieurs au niveau national, mais inférieurs concernant la CMU de base.

87 % des bénéficiaires de la CMU de base dépendent également de la CMU complémentaire en Picardie (66 % en France métropolitaine).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 68 % pour la CMU de base et de 19 % pour la complémentaire en Picardie entre 2000 et 2004.

La loi CMU du 27 juillet 1999 avait comme principale finalité, de généraliser l'accès à l'assurance maladie et d'assurer à tous l'effectivité de l'accès aux soins par la mise en place d'une couverture complémentaire pour les plus démunis. Les données contenues dans ce deuxième bulletin consacré à l'évolution de la situation des bénéficiaires de la CMU entre 2000 et 2004 montrent que l'objectif est atteint.

Sur cette période, l'évolution du nombre de bénéficiaires en Picardie est de 14 189 pour la CMU de base et de 28 798 pour la CMU complémentaire. En Picardie où la précarité est fortement marquée, la tendance est beaucoup plus accentuée que dans les autres régions métropolitaines. On relève également de grandes disparités infra-départementales. Pour la CMU de base, le département de la Somme se classe au 23<sup>e</sup> rang des départements à plus fort taux de bénéficiaires alors que l'Oise se classe au 69<sup>e</sup> rang et l'Aisne au 83<sup>e</sup> rang. On relève que la proportion de bénéficiaires est plus forte sur les circonscriptions d'Amiens et de Beauvais.

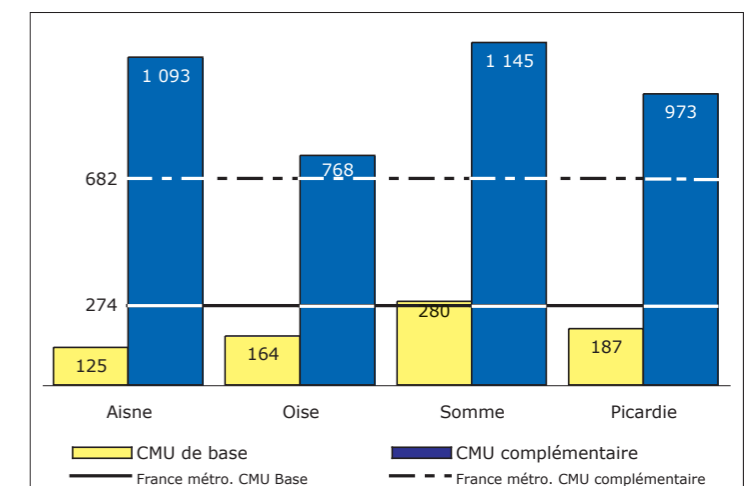
Les données de la CMU complémentaire sont révélatrices de l'importance de la précarité en Picardie particulièrement dans les départements de la Somme et de l'Aisne classés respectivement 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> pour le taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire sur 96 départements.

En 2006, les mesures inscrites en loi de finances et en loi de financement de la Sécurité Sociale en faveur de la CMU complémentaire, devraient permettre, si elles ne donnent pas lieu à modifications lors des débats parlementaires, à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux soins et à la prévention grâce à un relèvement des plafonds et à un allègement des cotisations de couverture maladie complémentaire pour les personnes dont les ressources dépassent de moins de 15 % le plafond d'octroi de la CMU complémentaire.

Flore THEROND-RIVANI  
Directrice Régionale  
des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie

## Situation des bénéficiaires de la CMU en 2004

Taux de bénéficiaires\* de la CMU (base et complémentaire) au 31/12/2004 (pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, MSA et CMR, INSEE

Exploitation OSP

À la fin de l'année 2004, la Picardie présente un taux de CMU complémentaire supérieur au taux national : 973 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 10 000 habitants contre 682.

Les plus forts taux picards se trouvent dans les départements de la Somme (1 145 pour 10 000) et de l'Aisne (1 093). L'Oise se rapproche davantage de la France métropolitaine avec un taux de 768 pour 10 000 habitants.

Par contre, pour la CMU de base, la Picardie se situe sous la moyenne nationale. Cette valeur régionale globale cache des disparités importantes au sein des départements, avec des taux passant du simple au double entre l'Aisne et la Somme.

\*Pas de CMU de base pour les professions indépendantes

## Évolution 2000 / 2004

Évolution en nombre et pourcentage des bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) entre le 31/12/2000 et le 31/12/2004

	CMU de base				CMU complémentaire			
	Taux p. 10 000 h.		Évolution		Taux p. 10 000 h.		Évolution	
	2000	2004	en nombre	en %	2000	2004	en nombre	en %
Aisne	78	125	2 502	59,9	877	1 093	11 575	24,7
Oise	109	164	4 412	52,8	646	768	10 132	20,5
Somme	150	280	7 259	87,1	1 020	1 145	7 126	12,6
Picardie	112	187	14 189	68,1	824	973	28 798	18,8
France métrop	155	274	728 746	80,4	748	682	-310 867	-7,1

Sources : CPAM, MSA et CMR, INSEE

Exploitation OSP

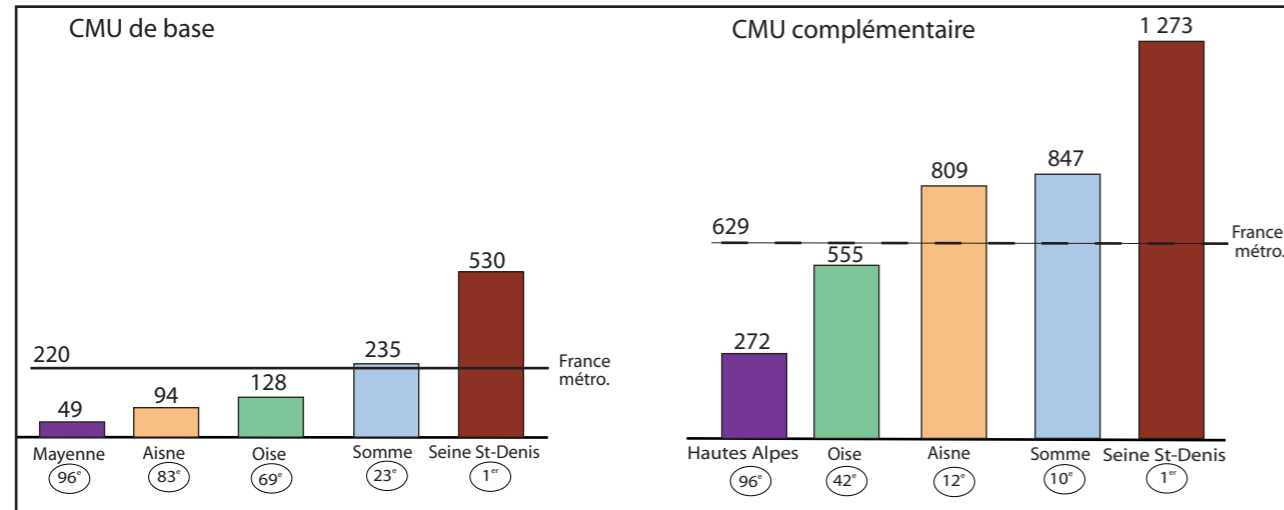
Le nombre de bénéficiaires en Picardie a augmenté depuis l'instauration de la CMU en 2000, surtout en ce qui concerne la CMU de base (+68,1 % de bénéficiaires de la CMU de base) et de façon moins soutenue qu'en France métropolitaine (+80,4 % entre 2000 et 2004). La CMU complémentaire a vu ses bénéficiaires diminuer au niveau national (-7,1 %), alors qu'en Picardie, au cours de la même période, le nombre augmentait de 18,8 %.

En données brutes, la Picardie a davantage gagné de bénéficiaires de la CMU complémentaire (+28 798 bénéficiaires) que de CMU de base (+14 189 bénéficiaires).

Parmi les départements picards, la Somme est celui qui a vu le plus augmenter les bénéficiaires de la CMU de base entre les deux dates : +87,1 % (7 259 bénéficiaires supplémentaires), contre moins de 60 % dans les deux autres départements. Concernant la CMU complémentaire, c'est dans l'Aisne qu'il y a eu le plus de nouveaux bénéficiaires (+11 575, soit une évolution de 24,7 %) et dans la Somme que l'évolution a été la moins importante (+12,6 %).

## Position des départements picards au sein de la France métropolitaine

Taux de bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) suivant le département\* pour le seul régime général\*\* au 31/12/2004 (pour 10 000 habitants)



Sources : CNAMTS, INSEE

\* Sous le graphique, le classement parmi les 96 départements de France métropolitaine

\*\* Données nationales uniquement fournies pour le régime général

Exploitation OSP

### La CMU de base

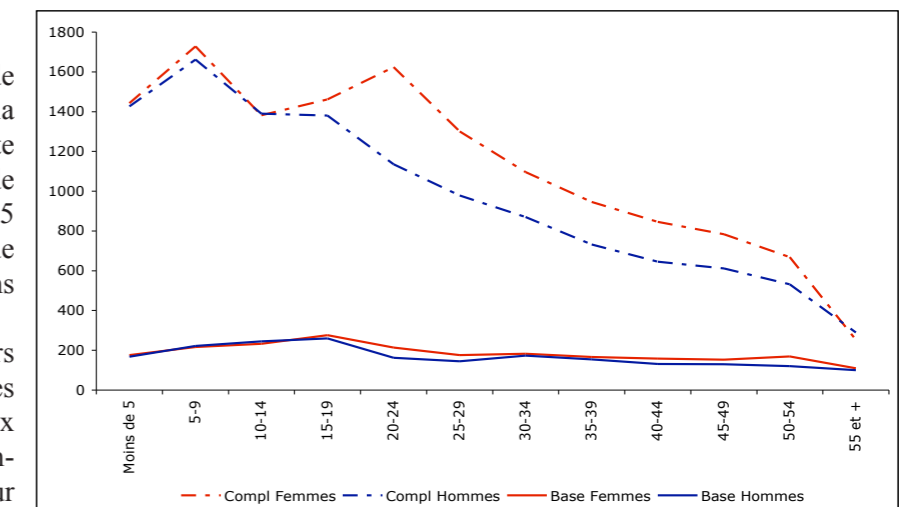
Parmi les 96 départements de France métropolitaine, la Somme se place dans le premier quart des départements ayant les plus forts taux de bénéficiaires de la CMU de base au 31 décembre 2004 (235 bénéficiaires pour 10 000 habitants), ce qui la situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (220 pour 10 000 habitants). Les départements de l'Oise et de l'Aisne se positionnent en fin de classement (respectivement 69° et 83°).

### La CMU complémentaire

La situation des départements picards concernant la CMU complémentaire est très différente de celle de la CMU de base. En effet, la Somme et l'Aisne se placent parmi les quinze premiers départements avec des taux respectifs de 847 et 809 bénéficiaires de la CMU complémentaire pour 10 000 habitants au 31/12/2004, ce qui les situe bien au-dessus de la moyenne nationale. L'Oise se positionne à la moitié du classement (42°) avec un taux inférieur à la moyenne nationale (555 pour 10 000 habitants contre 629 en France métropolitaine).

## Bénéficiaires de la CMU suivant le sexe et l'âge

Taux par sexe et âge des bénéficiaires de la CMU de base et complémentaire en Picardie au 31 décembre 2004 (pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, MSA et CMR, INSEE

Exploitation OSP

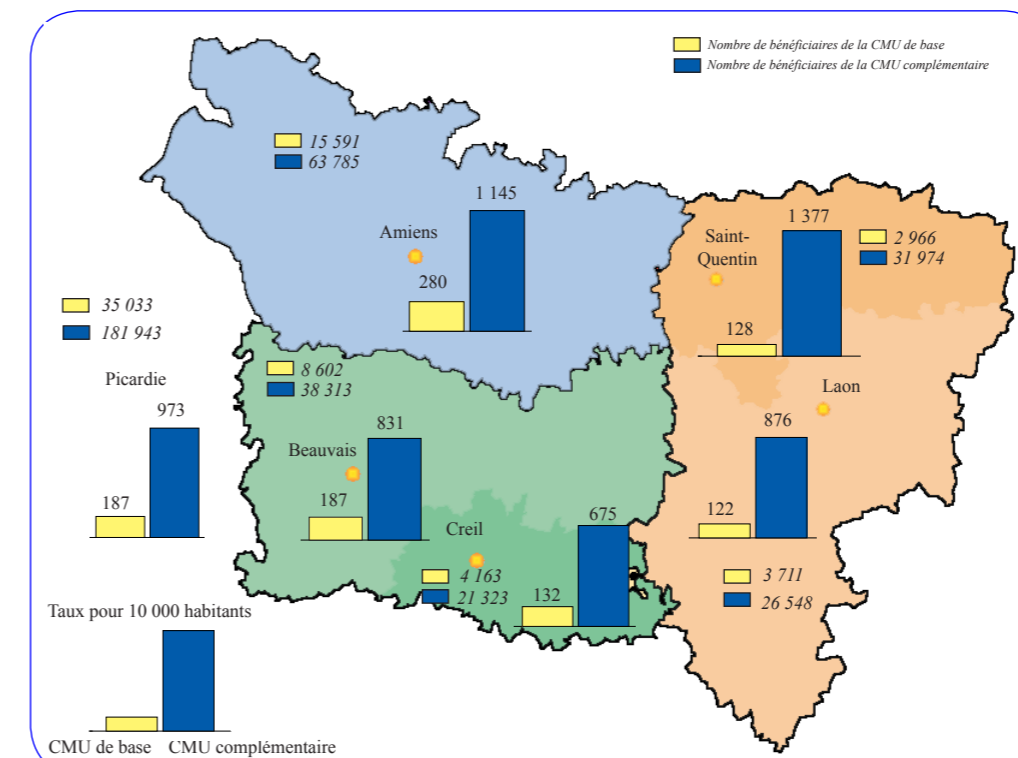
Jusque la tranche des 15-19 ans, les taux de bénéficiaires des deux sexes confondus de la CMU de base augmentent de façon importante (ils passent de 172 bénéficiaires de la CMU de base pour 10 000 habitants pour les moins de 5 ans à 267 pour les 15-19 ans). Ce taux diminue ensuite fortement (160 pour 10 000 à 25-29 ans et 105 à 55 ans et plus).

Les femmes ont des taux toujours supérieurs à ceux des hommes à partir de 15-19 ans. Les différences sont parfois grandes entre les deux sexes : chez les 20-24 ans, les femmes présentent un taux de 214 pour 10 000 contre 162 pour les hommes.

Concernant la CMU complémentaire, la baisse des taux est plus régulière avec une diminution au fur et à mesure que l'on avance en âge. Tout comme la CMU de base, la CMU complémentaire présente des taux par âge plus importants chez les femmes à partir de la tranche des 15-19 ans. Les deux sexes se rejoignent à 55 ans et plus.

## Répartition géographique des bénéficiaires de la CMU

Nombres et taux de bénéficiaires de la CMU (base et complémentaire) par circonscription de CPAM au 31/12/2004 (pour 10 000 habitants)



Sources : CPAM, MSA et CMR, INSEE

Exploitation OSP

La carte présente les taux pour 10 000 habitants et les nombres de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMU complémentaire par circonscription de caisse primaire d'assurance maladie en 2004.

Le taux de bénéficiaires de la CMU de base est le plus fort sur les circonscriptions d'Amiens (280 bénéficiaires pour 10 000 habitants en 2004) et de Beauvais (187 p. 10 000). Les autres circonscriptions se placent sous la moyenne régionale de 187 bénéficiaires pour 10 000 habitants.

Pour la CMU complémentaire, on retrouve la circonscription d'Amiens parmi les plus forts taux (1 145 bénéficiaires pour 10 000 habitants), mais en deuxième position derrière Saint-Quentin (1 377 p. 10 000). Les autres circonscriptions sont assez nettement sous la moyenne picarde de 973 pour 10 000, Creil ayant le plus faible taux (675).